

# Actualités sur...

## ... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville  
ORIV Alsace

### VIE DE L'ASSOCIATION

#### RETOUR SUR

#### LES RELATIONS ENTRE JEUNES FILLES ET GARÇONS RESIDANT DANS LES QUARTIERS D'HABITAT POPULAIRE

La journée du 7 octobre a été marquée, à l'ORIV, par une réflexion portant sur ce thème, fortement alimentée par **Horia KEBABZA**, doctorante à l'Université Toulouse Le Mirail et co-auteur avec Daniel WELTER-LANG d'un rapport pour la DIV intitulé « **Jeunes filles et garçons des quartiers : une approche des injonctions de genre** ».

Dans le cadre d'une journée de travail, une cinquantaine de professionnels de la jeunesse se sont retrouvés au Centre Socio-Culturel de la Meinau pour débattre. De nombreux points ont été mis en avant comme les **stratégies de visibilité et d'invisibilité des jeunes filles au sein des quartiers** et notamment dans les **activités de loisirs** qui leurs sont proposées. Des liens d'explications ont été tissés entre l'**urbanisme de ces quartiers**, leurs **situations économiques et sociales** et l'**injonction qui est faite aux garçons d'être virils** ! On retiendra également le parallèle qu'a fait H. Kebabza entre la situation actuelle de la France vis-à-vis du voile et la crispation autour du statut de la femme algérienne voilée dans les années 50, à l'aide d'un texte de Frantz FANON. Au terme de cette journée, nombreux sont les professionnels qui ont souhaité se retrouver pour discuter et élaborer ensemble de nouvelles orientations de leurs pratiques vis-à-vis des jeunes. La soirée s'est poursuivie à la maison des associations, où dans le cadre d'une rencontre mensuelle, plus d'une quarantaine de personnes ont également échangé sur ce thème. Les discussions ont notamment porté sur les **violences portées par et vers les jeunes filles** : violences physiques et/ou verbales mais également liées à l'extension de l'espace privé sur l'espace public, aux orientations scolaires... La **notion de mixité** a également été abordée, en réinterrogeant les regards souvent encore empreints de colonialisme, mais également en tentant de lister les lieux où cette mixité existe réellement...

#### FORUM ASSOCIATIF « ASSOCIATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION »

Dix ans après la réalisation d'un premier état des lieux de la situation des « associations issues de l'immigration » en Alsace, l'ORIV a souhaité réinvestir ce thème. Ce premier travail avait démontré que les représentations sur ces groupements étaient nombreuses, notamment, par un fonctionnement qui porterait un risque de communautarisme.

Pour prolonger cette réflexion, l'Observatoire a proposé, le 10 octobre, à l'occasion du Salon des associations de Strasbourg, d'échanger autour des **réalités actuelles de la vie associative « issue de l'immigration »**. Les participants ont expliqué les **changements qu'ont connus ces associations**, se sont interrogés sur **"l'étiquette" « issue de l'immigration »**, et sur la notion de **« communautarisme »**. Pour finir, ils ont noté que certaines associations sont dorénavant plus dans une **dynamique d'ouverture sur l'extérieur**, allant au-delà de la communauté d'origine. L'ORIV invitera prochainement les associations « issues de l'immigration » à participer à un groupe de travail chargé de déterminer leurs préoccupations et le contenu d'un futur travail à mener.

#### AGIR CONTRE LES ACTES RACISTES ET ANTISEMITES EN ALSACE

Neuf associations, ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), l'ASTTU (Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs), l'ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins de France), la CIMADE, le CLAPEST, la LICRA, l'ORIV, Thémis, l'URAF (Union Régionale des Associations Familiales) ont organisé, le 16 octobre 2004, une table ronde afin de mieux comprendre les actes racistes et antisémites et de se donner les moyens d'agir. Elle a réuni près d'une centaine de personnes qui ont apporté leur contribution, leur point de vue, à la réflexion. De multiples causes semblent expliquer de tels actes, mais le **message fort transmis par les uns et les autres est que chacun travaille « le démon qui est en soi » : aucun groupe social n'est à l'abri de représentations sur l'autre**. Par ailleurs, un **travail de construction de mémoires collectives** non exclusives les unes des autres est incontournable. De nombreuses actions sont déjà menées par plusieurs associations. Il s'agira de mieux les faire connaître et surtout de les capitaliser. L'ORIV souhaite s'engager dans ce sens. Cette table ronde n'était que le point de départ d'une démarche à poursuivre.

Diffusion prochainement d'un compte-rendu des échanges et des perspectives de travail, document accessible sur le site de l'ORIV ou sur demande. N'hésitez pas à contacter l'ORIV si vous êtes intéressé par cette réflexion.

#### ACTUALITES

#### COLLOQUE « QUARANTE ANS DE PRESENCE TURQUE EN ALSACE : CONSTATS ET EVOLUTION » - 26 et 27 novembre 2004

Malgré les apparences, la présence turque en Alsace n'est pas récente... mais elle continue de questionner, d'interroger. Les éléments de connaissance, par rapport à ce public, sont souvent parcellaires, peu connus et les analyses, de ce fait, apparaissent souvent simplistes et réductrices. Ce colloque devra permettre de **mieux comprendre les personnes originaires de Turquie**, leurs comportements notamment par des interventions d'universitaires et de chercheurs. Il alternera conférences en séance plénière et ateliers de travail (pratiques matrimoniales, jeunes et identité, lien avec la Turquie, vie associative...).

Le colloque aura lieu à l'**Auberge de jeunesse des deux rives (Port du Rhin) à Strasbourg**. Les échanges s'adressent à toutes personnes, institutions intéressées par le sujet.

**Inscription obligatoire** (Tarifs : 10 euros, gratuité pour les chômeurs, étudiants...) auprès de l'ORIV - 03.88.14.35.89 ou de l'ASTTU - 03.88.32.98.32  
Programme détaillé du colloque sur notre site

# ZOOM DU MOIS

## L'ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEE

### ZOOM DU MOIS

#### PERSPECTIVES

##### SOIREE CLOTURE DU CYCLE ISLAM

**Elus et musulmans en Alsace : regards croisés sur des pratiques – zoom sur la formation des imams**, dernier séminaire d'échanges sur l'Islam, le **vendredi 3 décembre de 18h à 21h à Strasbourg** (hôtel Monopole Métropole, Best Western 16 rue Kuhn)

Nous l'avons conçu comme un **rappel des compromis ayant émergé des mises à plat de pratiques religieuses musulmanes au regard des compétences des élus locaux**.

C'est pourquoi dans un premier temps, des élus reviendront témoigner des **évolutions et peut-être des difficultés qui persistent dans leurs communes**.

En deuxième partie de soirée, l'ORIV vous propose de débattre d'un sujet qui nous a souvent questionné dans les matinées d'échanges : la formation des imams. L'exposé de Franck FREGOSI sur les **enjeux et perspectives de la formation des imams en France** sera suivi d'une table-ronde composée de **cinq religieux musulmans qui exposeront leurs formations et besoins**.

Il n'est pas nécessaire d'avoir participé aux précédents séminaires pour s'inscrire à celui-ci.

**Inscription gratuite mais obligatoire** par téléphone ou par courrier en téléchargeant le bulletin sur le site internet de l'ORIV.

##### REFLECHIR ENSEMBLE AUTOUR DU « REPLI COMMUNAUTAIRE »

L'ORIV est de plus en plus souvent **interpellé** (par les médias, des professionnels, des élus...) afin de **donner un avis, un point de vue sur des phénomènes de société**. Ce fut le cas, cet été, autour de la **notion de « repli communautaire »**. Y a-t-il, ou non, des tentations au repli communautaire ? De qui ? Où ? Comment s'exprime-t-il ? Et, si c'est le cas, comment l'explique-t-on ? Cette interpellation a donné l'idée à l'ORIV d'organiser des **temps d'échanges** autour de ce thème (d'autres temps pourront avoir lieu sur des thèmes proches). Il s'agira, en lien avec les **acteurs associatifs, professionnels**, de mieux comprendre ce qui se joue sur les différents territoires alsaciens en écoutant les points de vue des uns et des autres.

Dans cette perspective, l'ORIV organise une réunion, à **Mulhouse** (Union Départementale des CSC, 42 rue de Bâle) le **6 décembre 2004 à 19h30** et à **Strasbourg** (Maison des Associations), le **9 décembre 2004 à 19h30**.

#### INTRODUCTION

Depuis le **1er mai 2004 l'Union Européenne**, comprend **dix nouveaux pays** : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque.

Dorénavant, elle compte **25 Etats membres**, soit **20% d'habitants et un tiers de surface géographique en plus**. Avec ses 450 millions d'habitants c'est le **troisième ensemble de population de la planète** réparti sur 4 millions de kilomètres carrés et 4 598 kilomètres de frontières extérieures. La partition de l'Europe provoquée par les deux guerres mondiales est ainsi effacée et représente un événement majeur dans l'histoire récente du continent européen.

#### COMBIEN DE PERSONNES ORIGINAIRES DE CES NOUVEAUX PAYS S'INSTALLENT AUJOURD'HUI DURABLEMENT EN ALSACE ?

Les données disponibles, pour l'année 2003, font apparaître que **peu de ressortissants** de ces pays sont amenés à s'installer durablement en France.

Ainsi, parmi l'ensemble des primo-arrivants accueillis en Alsace au cours de l'année 2003, seulement **1,2% était originaire de ces dix pays**, soit 42 personnes. 29 personnes se sont installées dans le Bas-Rhin et 13 personnes dans le Haut-Rhin. La majeure partie sont des **polonais** (21 personnes soit 50%). La plupart d'entre eux sont amenés à s'installer en France en tant que **conjoint de français** (et dans une moindre mesure en tant que membres de famille de français, notamment). Ils s'installent sur l'ensemble du territoire alsacien (par exemple, au niveau du Bas-Rhin : Strasbourg, Saverne, Haguenau, Dorlisheim, Wisches... et du Haut-Rhin : Mulhouse, Colmar, Rixheim, Horbourg...).

#### L'EUROPE S'ELARGIT... MAIS LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES N'EST PAS IMMEDIATE

Les états membres de l'Europe sont liés par trois principes depuis les accords de Schengen : la **libre circulation**, le **libre établissement** et la **libre prestation des services**. Toutefois, ces principes **ne s'appliquent pas de manière automatique** à ces nouveaux pays. Cette logique d'établissement d'une « **période de transition** » n'est pas nouvelle et avait déjà été mise en œuvre lors de l'élargissement à d'autres pays.

En fait, c'est surtout la **circulation des personnes qui fait l'objet de limitations**. Le libre établissement et la libre prestation de services sont valables immédiatement pour tous les pays. En ce qui concerne la circulation des personnes, elle n'est valable qu'après une période de transition inscrite dans le traité d'adhésion.

Cette **période de transition** est à minima de deux ans (à compter de la date d'adhésion du 1er mai 2004), délai considéré comme incompressible. Sur la base du bilan établi à l'issue de ces deux années et notamment des conditions du marché du travail, des aménagements seront possibles pouvant donner lieu à l'ouverture dans certaines branches d'activités, ou même d'une suspension de la période transitoire (l'analyse se faisant pays par pays). Au-delà de cette seconde période, de trois années, la libre circulation sera valable (en ce qui concerne la France) à tous les pays.

Toutefois, ces **restrictions à la circulation des personnes varient selon le statut de l'étranger**. En effet, **cinq catégories d'étrangers** (originaires de ces dix pays) **bénéficient de la libre circulation**, ce sont les étudiants, les chercheurs et les prestataires de service ainsi que les retraités, les inactifs et les travailleurs non salariés. La situation est plus contraignante pour les autres :

- jeunes professionnels et travailleurs saisonniers : ils peuvent bénéficier d'autorisations temporaires de travail (sous couvert de signature d'accords bilatéraux)
- travailleurs salariés : restriction de l'accès au marché du travail avec application de la législation en vigueur actuellement en France, qui rend cette circulation quasi-impossible sauf dans les secteurs souffrant de pénurie de main d'œuvre qualifiée ou non (la santé). Trois raisons ont motivé la France à mettre en place une « phase transitoire » :
- un risque « d'appel d'air » (aspirations à l'immigration des ressortissants de ces pays),
- un marché de l'emploi en France peu propice,
- une situation démographique satisfaisante (présence de nombreux jeunes).

# FINNE : LE « DEFERLEMENT MIGRATOIRE » N'AURA PAS LIEU...

## LES MIGRATIONS DE TRAVAIL

Cet agrandissement pose de nouveaux défis, suscite également des craintes. Si de nombreuses publications, souvent économiques, argumentent très précisément les atouts de cet élargissement, plus rares sont ceux éclaircissant les interrogations. Parmi elles, l'**appréhension « d'une vague d'immigration des Pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) déferlante dans les anciens pays de l'Union »** attirée par des salaires plus élevés et une meilleure protection sociale, nous semblait importante à détailler, pour ce zoom du mois de novembre.

## LE PHANTASME DE L'ENVAHISSEMENT

Une Etude commanditée en 2000 par la Commission européenne prévoyait qu'au cours de la première décennie suivant l'élargissement, 335 000 ressortissants des 10 nouveaux Etats passeraient chaque année à l'Ouest. En 2001, 2002 puis 2004, les auteurs ont fortement **révisé leurs estimations à la baisse**, car le taux de chômage de l'UE dissuade de nombreux immigrés potentiels. Les déplacés vers l'Ouest n'atteindraient que 3 millions d'ici 2019, **accroissant d'1% la population totale** des anciens Etats membres.

Ainsi, les récentes estimations des flux annuels Est-Ouest de 2004, semblent s'accorder sur un **impact modéré de l'élargissement. Aucun afflux massif ne semble fondé**, l'avenir reste dépendant du développement économique de l'UE élargie et notamment de la rapidité avec laquelle, les nouveaux venus rattraperont les autres.

Concrètement, la proportion des immigrants en provenance des PECO représente 0.2% de la main-d'œuvre de l'Union et les disparités restent très fortes entre les pays. En France, **ces étrangers représentent une proportion infime** dont le nombre évolue très peu. En revanche, 80% des immigrés des PECO résident en Allemagne et en Autriche (du fait de leur proximité géographique) qui eux, de fait, sont susceptibles de développer un sentiment de submersion.

Pour expliquer ce phantasme généralisé de l'envahissement, deux arguments s'additionnent :

- le **rôle joué par les médias** qui ont, depuis 1991, suite à la levée de l'obligation des visas de court séjour, fortement véhiculé des images de mafias organisant des trafics de mendiants ou de prostituées roumains dans les pays occidentaux.

- ces **images sont venues renforcer voire réveiller, la peur** qui était apparue dans les pays occidentaux suite à la chute du mur de Berlin : des populations de l'Est « miséreuses donc affamées, risquant d'arriver massivement.

En fait, le scénario catastrophe n'a pas et n'aura pas lieu, car malgré une situation de l'emploi qui s'est détériorée dans certains pays comme la Pologne ou la Slovaquie, les **mouvements de main-d'œuvre sont restés limités** alors que les visas de court séjour ont été progressivement supprimés depuis 1991 ». En fait, au lieu d'immigration définitive, ce sont des **mouvements de proximité** (frontaliers et saisonniers) qui se sont développés. Des polonais partent travailler dans les champs allemands, autrichiens ou français, des Bulgares font les cueillettes en Grèce...

Les pays occidentaux ont également pris les devants, en **adoptant des mesures restrictives à l'ouverture de leur marché du travail**, comme c'est le cas pour la France : « Certains Etats pourront attendre jusqu'à 7 ans avant d'ouvrir leur marché du travail. Cette période transitoire permettra de laisser aux nouveaux membres le temps d'absorber, en termes réels, les conséquences économiques et sociales de leur adhésion et de permettre un rapprochement progressif des conditions du marché de l'emploi » (voir la présentation du site [www.europe.gouv.fr](http://www.europe.gouv.fr) au dos).

Synthèse des articles suivants : « **L'Europe une grande région d'immigration** », C. Wihtol de Wenden, in *Hommes & Liberté* n°126, juin 2004 ; « **L'appel de l'Ouest** », « **Pas d'invasions barbares à redouter** » et « **Les forçats de l'Est** » in *Courrier international* n°697, mars 2004.

## LES MIGRATIONS DE TRAVAIL SUITE...

### « L'APPEL DE L'OUEST »

L'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union **déplace les frontières de l'immigration vers l'Est**.

De nombreux **polonais travaillent en Allemagne en France ou en Belgique**.

Officiellement, ils y sont touristes car malgré l'entrée officielle de la Pologne dans l'Union, ils n'auront le **droit de travailler où ils veulent qu'à partir de 2009**. Rien ne change donc pour eux, ils **occupent toujours clandestinement des emplois dans le bâtiment ou les aides à domicile** (aides soignantes pour personnes âgées, gardes d'enfants, ménages...). Ces polonais sont **dans leur pays sans emploi ou le salaire qui leur serait proposé ne leur permettrait pas de faire vivre leur famille**.

Alors ils acceptent de **migrer chaque jour** (lorsqu'ils habitent près de la frontière) **soit pour trois mois, à l'Ouest**.

Pendant leur absence en Pologne, ils sont **remplacés dans les champs, le bâtiment ou les services par « des étrangers de l'Est »**, souvent des Ukrainiens, qui eux aussi, migrent clandestinement, tous les jours où pour quelques mois, pour gagner plus que dans leur pays.

« Comme les flux financiers courent après les taux, les flux humains courent après l'emploi... en Allemagne, la main-d'œuvre est polonaise. En Pologne, elle est ukrainienne. » Mais cette **situation risque de se détériorer** si comme l'impose les réglementations européennes, les frontières de la **nouvelle Union deviennent imperméables**, car, les étrangers de l'Est ne pourront plus remplir les emplois qui leurs étaient laissés ! Ces frontières qui étaient des lieux intenses d'activités économiques risquent de devenir des lieux de **réelles fractures économiques et sociales** !

Le cas des Polonais n'est pas unique, en Italie ce sont des Bulgares, des Moldaves ou des Russes... tout comme en Espagne, en Belgique ou en France.

Pour aller plus loin :

- **Europe de l'Est : quelles migrations après l'élargissement ?** Anne de Tinguy in *Esprit* l'Europe face aux migrations décembre 2003

- « **L'Europe vieillissante attire de nouvelles catégories d'immigrants** » in *Le Monde* du 26 avril 2006

- Le ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (Délégation aux Affaires Européennes et Internationales) a réalisé début 2004 une brochure intitulée « **L'Europe s'élargit : Comment la France accueillera les ressortissants des nouveaux états membres ?** ». Elle précise les modalités de circulation selon les catégories d'étrangers. Cette brochure est accessible par internet : [www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr) (rubriques dossiers / Accueil des ressortissants) ou sur demande à l'ORIV.

## ZOOM DU MOIS, EN ECHO...

### DES SITES INTERNET RESSOURCES SUR L'UNION EUROPEENNE

Les sites internet présentés ci-dessous, consacrent tous une rubrique à une meilleure connaissance de l'Union Européenne, à travers le **processus de sa construction** (dont la question de l'**élargissement**), ses **institutions**, ses **symboles**, son **fonctionnement** actuel et la **présentation de ses états membres** (fiches détaillées). Ils proposent aussi de voir, concrètement, les principales dispositions dont bénéficie un pays du fait de son appartenance à l'Union européenne.

Tous ces sites ont un contenu très riche. Il est difficile de le présenter de manière détaillée. Seuls quelques « extraits » sont présentés ici, pour tenter de faire ressortir la spécificité de chacun.

<http://www.europe.gouv.fr/>

Site géré par le **Service d'information du Gouvernement (S.I.G)**, service du **Premier ministre**.

- Découvrez l'**actualité de l'Europe en France**, à travers son impact sur la **politique**, sur le **droit** de notre pays, sur notre **vie quotidienne**...
- Portez un **autre regard sur l'Union** et ses membres (présentation de la gastronomie des pays membres, entretiens avec des ambassadeurs...).
- Jetez un coup d'œil sur les **nouveautés des sites internet** européens.
- Constatez que la **présence de la France dans l'Union**, se situe au niveau politique, mais pas uniquement (économie, social...)
- Accédez aux **outils** (affiches, vidéos, dossiers de presse...) utilisés lors des campagnes de communications sur l'Union, organisées par le Gouvernement français.
- Questionnez-vous, on vous répond ! (ex. : **Quelles sont les conséquences de l'élargissement en matière d'immigration ?**)

<http://www.info-europe.fr>

Site créé, notamment, à l'initiative du **Ministre délégué aux Affaires européennes**. Il est géré et développé par « **Sources d'Europe** », le Centre d'information sur l'Europe.

La partie consacrée à l'Actualité Communautaire est très complète :

- **Revue de presse quotidienne** avec une classification thématique et une brève analyse des articles.
- **Veille TV/Radio** en France, avec un recensement chronologique des émissions consacrées ponctuellement ou exclusivement à l'Europe.
- **Brèves thématiques** (ex. : Citoyenneté-justice / éducation-jeunesse)
- **Appels d'offre**, s'adressant aux opérateurs européens désireux, soit d'obtenir un financement communautaire pour développer leur projet, soit de répondre à un marché public européen.
- Pour en savoir plus utilisez les Guides **des lieux d'information** et **d'accès aux documents communautaires**, les **Conférenciers**, les Sites...

<http://europa.eu.int/>

"EUROPA" est le **site portail de l'Union européenne**.

- Accédez aux **activités** de l'Europe par thème.
- Apprenez l'Europe à vos **enfants** en jouant.
- Soyez **jeunes** ! (Education, Emploi, Volontariat / Echanges, Vos droits)
- Lisez l'Europe en accédant à des **publications** rédigées par les services de la Commission européenne en vue d'informer le grand public.
- Parlez les **langues officielles** (Quelles compétences linguistiques...)
- **Vivez mieux** dans l'Union ! Vos droits, voyager, étudier, travailler...
- **Dialoguez** avec l'Union Européenne (par le biais de votre député...)

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville  
1 rue de la course • 67000 Strasbourg  
tél: 03 88 14 35 89 • fax: 03 88 21 98 31  
mel: oriv.alsace@wanadoo.fr • site: www.oriv-alsace.org

### MOUVEMENT

- **Catherine VAUTRIN**, qui était Secrétaire d'Etat à l'Intégration et à l'Egalité des Chances auprès de Jean-Louis BORLOO, a été nommée Secrétaire d'Etat aux **Personnes âgées**.
- **Marc-Philippe DAUBRESSE**, qui était Secrétaire d'Etat au logement, a été nommé Ministre délégué au **Logement et à la Ville**.
- **Nelly OLIN**, qui était Ministre déléguée à la Lutte contre la Précarité et l'Exclusion, a été nommée Ministre déléguée à l'**Intégration, à l'Egalité des Chances et à la Lutte contre l'Exclusion**.

### NOUVEAUTES

#### OUVRAGES

- MANÇO Ural, **Reconnaissance et discrimination : Présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord, Paris, L'Harmattan, 2004, 371 p.** (Compétences Interculturelles)
- SCHOR Ralph, **Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)**, Paris, L'Harmattan, 2004, 240 p. (Populations)
- TCHIBINDAT Sylvestre, **La réglementation de l'immigration algérienne en France : De la règle au calcul, du calcul à la règle**, Paris, L'Harmattan, 2004, 204 p. (CREAC, Politique et société)

### DOCUMENT

Téléchargeable sur internet :  
<http://www.interieur.gouv.fr/>  
Paris, Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, 2004, 51 p.  
**Jean-Christophe RUFIN**, s'interroge sur la façon de **faire évoluer les dispositifs de lutte contre les actes antisémites**, pour répondre au défi posé par l'accroissement des violences constaté ces dernières années. Il propose de revoir la **publication des chiffres** consacrés aux violences antisémites et racistes et ce afin d'éviter la concurrence entre des chiffres "notablement différents" publiés par les ministères concernés. Concernant les actes antisémites, il distingue **trois niveaux de responsabilité** et apporte à chacun un type de réponse publique particulier : les **auteurs de violence**, les **manipulateurs** (idéologues, réseaux politiques ou terroristes) et les **facilitateurs**, qui par leurs opinions - ou leur silence - légitiment les passages à l'acte. Il apporte par ailleurs des réponses politique, policière, judiciaire et scolaire pour agir contre les manifestations du racisme et notamment le "racisme organisé". L'auteur prône enfin l'ouverture d'une "filière officielle d'immigration économique" pour accueillir les candidats à l'immigration et ainsi réduire les préjugés sur le travail des immigrés.  
Présentation éditeur

**Directrice de publication** : Murielle Maffessoli  
**Rédaction** : Equipe de l'ORIV  
**Suivi et Contact** : Diane Hässig